

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SECTION DE RENNES DU 16 mars 2014

- 1 Une minute de silence, en mémoire de nos adhérents et de tous les militaires décédés depuis la dernière Assemblée Générale. .
2. Accueil et remerciements aux présidents ou leurs représentants, qui nous ont honorés de leur présence, Le représentant Sous Officiers, Madame LEMEUR représentant Monsieur Jean OLLIVIER, Président de l'UNPRG, ainsi que tous les membres du Conseil d'Administration de notre Section.
3. Notre secrétaire nous présenté le rapport d'activité de l'Année 2013, qui s'ajoute bien sûr à notre présence aux assemblées générales des Associations sœurs.
4. Notre trésorier nous a présenté le rapport-financier
5. le vérificateur aux comptes nous a fait son rapport sur la vérification des comptes
6. Quitus a été donné à l'unanimité à notre trésorier
- 7 Sorties
La sortie du samedi 24 mai 2014, c'est « Une Croisière Promenade sur le lac de Guerlédan », a été présentée et des copies présentant la journée ont été mises à disposition des éventuels intéressés.
8. Divers

Porte Drapeau et nouvelle personne pour le Bureau

Monsieur Jean-Yves LE CHEVANTON s'est porté volontaire pour porter notre drapeau, il à été très applaudi, il y avait un moment que nous n'avions plus de Porte Drapeau ; Merci Jean Yves.
Jean-Yves à été élu à l'unanimité.

Monsieur Michel ISTIN, qui va bientôt être à la retraite se présente pour nous aider au Bureau de la Section.

Proposition accueillie avec plaisir, nous ne sommes pas nombreux au bureau.
Michel à été élu à l'unanimité

Nous avons évoqué dans les questions diverses, le problème des décès en Sarthe, nous ne sommes pas forcément prévenus, je vais faire un courrier aux adhérents de la Sarthe pour attirer leur attention sur le fait qu'ils ne peuvent pas bénéficier de la plaque OM, ni du drapeau lors des enterrements.

Nous avons eu le plaisir de remettre à M. Marcel COEURET le Diplôme d'Honneur de l'association avec toutes nos félicitations, Marcel fait le secrétariat de la Section depuis au moins 20 ans, sinon plus
Plus de questions, la séance à été levée.